



**Lettre recommandée avec accusé de réception.**

Rogy, le 22 février 2022.

Objet : votre Plan santé n°4.

Monsieur le Directeur Général du Travail,

Nous prenons connaissance du 4<sup>ème</sup> Plan santé au travail pour la période 2021-2025.

Nous nous félicitons de la prise de conscience énoncée en préambule de ce plan, même si elle advient à la suite de la crise sanitaire que nous avons traversée.

Enfin les pouvoirs publics s'emparent du sujet des accidents du travail graves et mortels. Au point d'en faire un axe majeur et même « transversal » dans la lutte pour la santé et la sécurité au travail.

Les ouvriers, premiers concernés par les accidents graves et mortels, semblent être au cœur des vos préoccupations de prévention. Si l'intention est louable, les chiffres à venir seront l'arbitre impitoyable de la réussite ou de l'échec de votre politique. Nous y serons particulièrement attentifs.

En ce qui concerne notre profession, nous n'avons pas manqué de relever une attention toute particulière en page 40 :

*« Les travaux réalisés au moyen de cordes doivent également faire l'objet d'une attention particulière car ils exposent les professionnels à des risques importants. Cette activité est ainsi encadrée par le code du travail et ne peut être mise en œuvre que de façon temporaire, à défaut de pouvoir utiliser d'autres moyens de protection collective et après évaluation des risques. Dans ce cadre, la DGT et l'OPPBTP ont adressé fin 2019 aux professionnels concernés un guide leur rappelant les règles indispensables en matière de sécurité, d'organisation du travail et de formation pour sécuriser le travail des cordistes. Une enquête permettant d'établir un état des lieux sur la prise en compte des recommandations, notamment sur la mobilisation des donneurs d'ordre, sera réalisée en vue de définir les suites à donner dans ce cadre. »*

Nous ne reviendrons pas sur le contenu de la note parue en 2019. Ni sur son caractère nullement contraignant. Pas plus que sur le transfert de responsabilité des entreprises de travaux en hauteur vers les donneurs d'ordres. Il est vrai que la plume était guidée (tenue?) par le syndicat patronal.

Il est bon de rappeler qu'aucun représentant des travailleurs n'était partie prenante dans la rédaction de ce guide. Ce sont pourtant les ouvriers qui œuvrent chaque jour sur les chantiers et vivent ainsi à proximité des dangers potentiels, qu'ils soient liés à la santé ou la sécurité.

Cette absence des principaux acteurs de la profession tranche sèchement avec votre vœu de paritarisme et de dialogue social pourtant inscrit dans l'objectif n°8 :

« *AXE STRATÉGIQUE 4*

*Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail*

**OBJECTIF 8**

*Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail »*

Afin de pallier cette carence, et mettre en adéquation vos intentions avec des actes, notre collectif se propose comme interlocuteur portant la voix des travailleurs cordistes. Le travail que nous effectuons au quotidien vous sera une source d'enseignements riche et profitable.

Par ailleurs, nombre de questions affleurent concernant l'enquête que vous annoncez vouloir mener au sein de notre profession.

Quelle forme concrète va prendre cette enquête ?

Les travailleurs seront-ils sollicités lors de ce travail ?

L'association *Cordistes en colère cordistes solidaires* sera-t-elle associée à cette démarche ?

Quand les résultats seront-ils communiqués ?

Quelles actions correctives sont envisagées en cas de « *déviante* » des comportements ?

Nous sommes tellement enthousiastes à l'annonce de l'avènement d'une telle enquête que nous ne saurons nous contenter d'un simple effet d'annonce. Ou de voir la montagne accoucher d'une souris.

Le tribut de notre métier payé à l'accidentologie, et particulièrement aux accidents graves et mortels, mis en exergue plus haut, nous rend sensibles Ô combien à l'attention dont vous nous gratifiez.

Puisque nous sommes l'objet de votre considération nous mettons un point d'honneur à nous en montrer dignes.

Soyez assurés de l'intérêt que nous portons à votre projet.

Soyez assurés de l'attention que nous porterons à sa réalisation effective.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations militantes.

**Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES**

**Adresse** : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – **Siret** : 847 680 097 00015 – **Tél** : 06 38 49 64 18 ou 06 14 70 89 32

**E-mail** : [cordistesencolere@riseup.net](mailto:cordistesencolere@riseup.net) – **Site** : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>